

## UN POTENTIEL TOURISTIQUE À EXPLOITER

## LES CHIFFRES CLEFS

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges bénéficie d'un fort potentiel touristique qu'il est nécessaire de développer et de faire monter en puissance. Pour cela, plusieurs axes seront à travailler, comme construire une culture partagée du développement touristiques à l'échelle de la Communauté de communes, ou encore considérer le développement touristique, comme un enjeu économique à part entière.



Les attentes des acteurs et partenaires du tourisme, ainsi que l'intégration des demandes actuelles des consommateurs devront également être mieux prises en compte. Le travail effectué sur ces points de progression, accompagné par une diversification de l'offre et une nouvelle organisation touristique permettront au territoire de la Communauté de communes d'être à la hauteur des ambitions portées sur l'ensemble de la côte, de Dijon à Beaune. Ces différents éléments ont été pris en compte pour définir le Projet de Développement Touristique du territoire, à travers ses enjeux, ses orientations et les actions à mettre en oeuvre.



**1<sup>er</sup> janvier 2017** : création de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges



**La plus grande** Communauté de communes de Côte-d'Or



**30 434 habitants**



**56 communes**



Une **localisation favorable** entre Beaune et Dijon



Des bourgs aux noms évocateurs et **mondialement connus**



**3<sup>ème</sup> plus grosse capacité d'accueil** du département



Des **monuments emblématiques** ayant marqué l'histoire du territoire et de la vigne



**24 Grand Crus** à la renommée internationale



Une partie du territoire classée au **Patrimoine Mondial de l'UNESCO**



Une **Réserve Naturelle** Combe Lavaux-Jean-Rolland, 1<sup>ère</sup> réserve naturelle de Côte-d'Or, 4<sup>ème</sup> de Bourgogne



**3 sites classés Natura 2000**



Un **patrimoine humain-immatériel** riche et identitaire



Des **événements inédits en Bourgogne** : Festival Nature, Street Art On the Roc....



Une **saison touristique étalée de mars à novembre**



Des **acteurs du tourisme engagés**

## Projet de développement touristique

2018 - 2022



## AMBITION TOURISME

Riche de ses 56 communes et de ses 30 500 habitants, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, territoire central de la Côte viticole, mondialement connu, affiche une forte ambition pour promouvoir et développer le tourisme. Notre Communauté de communes a adopté, à l'unanimité du Conseil communautaire du 24 octobre 2017, son **Projet de Développement Touristique 2018/2022**. Ce projet, volontariste et ambitieux, associe le potentiel des ensembles territoriaux dits de la « Plaine » et des « Hautes-Côtes » à la force et à la renommée de la « Côte de Nuits », organisée et fédérée autour de Grands Crus prestigieux et du parcellaire viticole que constituent « les Climats ». Les « Climats du vignoble de Bourgogne », porteurs d'une identité et d'un héritage culturel millénaire et d'atouts économiques puissants, sont désormais inscrits, au titre des « Paysages culturels », au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces paysages culturels uniques, ancrages de l'oénotourisme, ne sont qu'une composante du potentiel naturel et paysager de notre territoire source d'activités de pleine nature et d'écotourisme. Fort des acquis dus aux offices de tourisme en place, notre projet de développement touristique trouvera son énergie et son dynamisme dans l'action collective, solidaire et partenariale avec l'ensemble des acteurs du tourisme à l'échelon Régional, Départemental, Dijonnais, Beaunois, mais aussi, avec l'ensemble des communes de la Communauté, de ses habitants et de la totalité des acteurs et professionnels locaux, actuels et futurs, de l'économie touristique. Ce projet évolutif, à faire vivre et à partager, sera porté par la Communauté de communes et son nouvel Office de Tourisme communautaire, lequel, dès sa mise en place au printemps 2018, aura la responsabilité de promouvoir notre Destination.



Le Vice-Président, délégué à la Biodiversité et au Développement Touristique  
Jean-Marc BROCHOT

Le projet de développement touristique en 3 chiffres

- 4 enjeux majeurs
- 5 orientations prioritaires
- 16 fiches actions à déployer

## 4 ENJEUX MAJEURS À PARTAGER

- 1 Etre, entre Beaune et Dijon, à la hauteur de la renommée de notre destination, en prenant appui sur les noms de villages du territoire mondialement connus, sur les Climats du Vignoble de Bourgogne et sur la diversité du paysage.
- 2 Consolider l'économie touristique du territoire et favoriser son développement
- 3 Favoriser, sur l'ensemble du territoire et au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, l'appropriation d'une culture touristique commune, concertée, identitaire, et partagée par les acteurs du tourisme, les habitants et les touristes.
- 4 Se doter d'un Office de Tourisme communautaire à même de remplir pleinement son rôle, partenaire privilégié des institutions, promoteur de la destination et fédérateur des différents acteurs du tourisme.

## 5 ORIENTATIONS À SUIVRE

Des orientations transversales aux enjeux, et qui intègrent la philosophie « Climats du Vignoble de Bourgogne » et la marque Bourgogne.

- 1 Ouvrir l'oénotourisme, le rendre accessible au plus grand nombre, développer l'approche patrimoniale du vignoble
- 2 Développer, sur l'ensemble du territoire, l'itinérance et les activités de pleine nature, les inscrire dans un plan de fréquentation communautaire
- 3 Soutenir et accompagner les hébergements dans la qualification de leur offre et contribuer à leur diversification
- 4 Renforcer l'attractivité du territoire en termes d'accueil, de services et d'animations
- 5 Mettre en place un Office de Tourisme communautaire au coeur de la dynamique territoriale, force d'animation touristique, fédérateur des différents acteurs et développeur économique

## 16 FICHES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Ces 5 orientations ont été déclinées sous forme de « fiches actions ». Ces dernières seront mises en œuvre progressivement sur le période 2018-2022, à court, moyen ou long terme.

### Orientation 1

Des actions favorisant une découverte différente des crus de la Côte et des Hautes-Côtes de Nuits vont être mises en place. Une programmation thématique annuelle proche du terroir et accessible à tous les publics sera également élaborée. Un accompagnement des viticulteurs dans l'accueil au public est également prévu à moyen terme, tout comme la création de partenariats pluriannuels avec l'Université de Bourgogne.



### Orientation 2

Pour développer l'itinérance et les activités de pleine nature, le plan de fréquentation de la « Côte Dijonnaise » pourrait être étendu à l'ensemble du territoire (zones Natura 2000, zone Unesco).

Le développement et l'organisation de l'itinérance sur le territoire vont être envisagés : les sentiers pédestres, équestres et VTT seront développés, la Vélo-route sera la colonne vertébrale du cyclotourisme, les sentiers seront inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).



### Orientation 3

Pour renforcer l'attractivité du territoire une signalétique relative à la destination, en lien avec celle des Climats du Vignoble de Bourgogne, devra être mise en place à court terme. Il est envisagé de repenser les axes routiers. Les cœurs de ville de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin seront dynamisés. Une politique touristique autour de la restauration sera définie, et les actions culturelles accessibles aux touristes seront valorisées. Enfin, pour encore plus d'attractivité, l'accès au haut-débit devra être favorisé sur l'ensemble du territoire.



### Orientation 4

Afin de soutenir et d'accompagner les hébergements dans la qualification de l'offre et contribuer à leur diversification, une politique dédiée aux hébergements doit être définie sur le territoire. Cette politique devra favoriser la qualité de l'offre des hébergements. Le nombre de nuitées doit augmenter quantitativement et qualitativement.



### Orientation 5

L'Office de Tourisme communautaire tient un rôle primordial dans le Projet de Développement Touristique du territoire puisqu'il sera au cœur de la dynamique territoriale. Pour cela, il doit d'abord être structuré (statut juridique, convention d'objectifs). Son projet devra prendre en compte les questions d'accueil, de mise en réseau, de communication et de commercialisation.

